



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP134 OUAGADOUGOU01 (**BURKINA FASO**)

Tél : (226)50368146 – (226)72807434

Fax : (226)50368573

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélè LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananghai Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **MamoutouTOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine / Urbanisme
48. **Hamanys Broux delsmaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouaudioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDOH Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSIAmoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyril**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1 ; 1.1 ; 1.2 ; 2 ; 2.2 ; 2.2.1 ; 2.2.2 ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.
- Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.
- Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.
- Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.
- Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.
- Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.
- Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.
- Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).
- Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.
- Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE	
BOUAGNON-DROUBLY Rita.....	1-15
LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)	
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, N'gnanda Anne-Marie KOUADIO et N'GORAN Ekian Noël	16-29
DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ	
OUSSOU Kouadio Jean Richard	30-44
LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)	
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi	45-60
LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)	
Steeve Elvis ELLA	61-71
LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES	
BROU Marie Sylvana	72-87
AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)	
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé	88-104
MA SANTÉ SOUFFRE DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	
Arsène	105-116
BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ	
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC)	117-129
NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE	
GBAKA Loulou Guy	130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)	151-171
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline	
LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES	172-184
EKPO Kouadio Victorien	
POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022	185-199
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana	
LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-CÔTE D'IVOIRE)	200-218
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHEUCHE Obou Mathieu .	
DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	219-235
AWOKPE Kodjo, DANDONOUGBO Iléri et AGBAMARO Mayébinasso	
LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)	236-257
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond	
ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)	258-273
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck	
L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS LA MER À L'ENVERS DE MARIE DARRIEUSSECQ	274-285
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH	
LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE	286-301
SILUE Tangologo	
LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES	302-324
SOULEYMANOU Kadouamai	

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE	
BAMBA Ladji	325-337
AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ	
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ, MOYOU Jeanne Dominique	338-361
CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994	
DJE Yao Lopez	362-376
GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOKOU (CÔTE D'IVOIRE)	
BAMBA Mansé	377-391
LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE	
ELLA Kouassi Honoré	392-406
EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA	
KINDA Augustin	407-421
LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE	
KOFFI Kouadio Fabrice	422-439
CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900	
KOSSOU Sovi	440-461
CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)	
Ekian Noël N'GORAN	462-477
COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO	
SORO Kassoum	478-495
POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS	
SOUMAHORO Sainghot	496-512
LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS- PRÉFECTURE DE GUEZON (UEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)	
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI	513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?	KOUASSI Assanti Olivier	531-546
MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)	YEO Mamadou	547-560
ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?	AYENAGBO Kossi	561-578
DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)	KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin	579-602
GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE	LAMAH Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy	603-623
GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES	KONE Kapiéfolo Julien	624-642
GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN	KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué	643-661
GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES	KONAN N'Guessan Olivier	662-677
LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE	ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise	678-693
LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY	694-711	
GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE	BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire	712-728
CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE		

DOUFELGOU I AU NORD TOGO	
DJALNA Kouyadéga	729-748
IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA	
DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..	749-769
GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS	
GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor	770-786
ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES	
ILAHIRI Mylène Stéphanie	787-804
DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ	
KAMBIRÉ Bébê et KOUASSI Charles Aimé	805-824
EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO	
KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin	825-846
ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS	
Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE	847-864
AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)	
<i>KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué</i>	865-883
LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN	
Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN	884-902
LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSO À BRAZZAVILLE	
Robert NGOMEKA	903-917
AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE	
Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO	918-931
LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU	

CAMEROUN	
<i>SANAMA AMBASSA</i>	932-949
LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?	
SEY Henri Joël	950-967
COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)	
SISSOKO Pierre Soriba	968-984
MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES	
TATA Gaston Gabriel	985-1000
QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?	
TOB-RO N'Dilbé	1001-1020
DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES À BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES	
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima	1021-1036
RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE	
Boni Hyacinthe KPANGBA	1037-1054
DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI	
ALASSANE Abdourazakou	1055-1067

Gouvernance socioéconomique

DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

KOFFI Guy Roger Yoboué, Maître-Assistant

Université Alassane Ouattara,

Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (LAVSE)

KOMENAN Komenan Gabin, Assistant

Université Alassane Ouattara,

Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (LAVSE)

Axe : Gouvernance socioéconomique (GSE)

,

Résumé

L’expansion des cultures pérennes, du fait de leur nature durable et de la superficie importante qu’elles mobilisent, constitue un facteur significatif parmi d’autres dans la genèse des conflits fonciers. La sous-Préfecture de Maféré connaît une dynamique soutenue des cultures pérennes, qui mobilisent d’importantes superficies agricoles. Cette expansion engendre des tensions autour de l’accès et de la gestion des terres, conduisant à la persistance de conflits fonciers. Cette étude pose donc le problème de la persistance des conflits fonciers liés à la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré. Cette étude analyse les interactions entre la dynamique des cultures pérennes et la persistance des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré. Plus spécifiquement, elle caractérise la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré, ensuite identifier les causes et décrire les différentes formes de conflits fonciers liés aux cultures pérennes à Maféré et pour finir elle suggère des stratégies de gestion des conflits fonciers liés à la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré.

La présente étude s’appuie sur la recherche documentaire et l’enquête de terrain. La recherche documentaire a permis de faire l’état des lieux des connaissances, de déceler les lacunes et zones peu étudiées, de mettre en évidence les contradictions entre développement agricole et tensions sociales et de contextualiser à Maféré. Pour ce qui concerne l’enquête de terrain, un questionnaire a été adressé à 150 exploitants agricoles répartis dans cinq localités sur la base de la méthode des quotas. Par ailleurs, la dynamique d’occupation du sol à partir de l’exploitation de données de télédétection à consister à analyser et prétraiter les images satellitaires téléchargées : Landsat 5 TM (1986), Landsat 7 ETM (2002) et Landsat 9 OLI-TIRS (2022). À

l'aide du logiciel ENVI 5.1, les bandes de chaque image ont été assemblées. Les images, toutes à une résolution de 30 m, ont suffi à couvrir la zone d'étude pour 1986 et 2022. Enfin, le NDVI, calculé à partir des bandes 4 et 5, a permis de produire les trois cartes de végétation de la sous-préfecture de Maféré. Les résultats obtenus montrent que les cultures pérennes sont en constantes dynamiques dans cette localité avec des mutations au niveau des cultures et des types de cultures. Cette dynamique agricole a pour corollaire les conflits fonciers de plusieurs types qui sont déclenchés par plusieurs causes dont l'imprécision des limites et la saturation des terres agricoles. Face à ces conflits fonciers, les acteurs mettent en place plusieurs stratégies de gestion de conflits perceptibles par une diversité de mode règlement et des mesures étatiques pour un règlement optimal des conflits fonciers.

Mot-clé : Maféré, Dynamique agricole, Culture pérenne, Foncier, Conflit,

Abstract

The expansion of perennial crops, due to their sustainable nature and the large areas of land they occupy, is one of several significant factors in the emergence of land conflicts. The sub-prefecture of Maféré is experiencing sustained growth in perennial crops, which occupy large areas of agricultural land. This expansion is creating tensions around land access and management, leading to persistent land conflicts. This study therefore addresses the issue of persistent land conflicts linked to the dynamics of perennial crops in the sub-prefecture of Maféré. It analyses the interactions between the dynamics of perennial crops and the persistence of land conflicts in the sub-prefecture of Maféré. More specifically, it characterises the dynamics of perennial crops in the sub-prefecture of Maféré, then identify the causes and describes the different forms of land conflicts related to perennial crops in Maféré, and finally suggests strategies for managing land conflicts related to the dynamics of perennial crops in the sub-prefecture of Maféré.

This study is based on documentary research and fieldwork. The documentary research enabled us to take stock of existing knowledge, identify gaps and areas that have been little studied, highlight contradictions between agricultural development and social tensions, and contextualise the situation in Maféré. For the field survey, a questionnaire was sent to 150 farmers in five localities using the quota method. In addition, land use dynamics were analysed using remote sensing data, which involved analysing and pre-processing downloaded satellite images: Landsat 5 TM (1986), Landsat 7 ETM (2002) and Landsat 9 OLI-TIRS (2022). Using ENVI 5.1 software, the bands of each image were assembled. The images, all with a resolution

of 30 m, were sufficient to cover the study area for 1986 and 2022. Finally, the NDVI, calculated from bands 4 and 5, was used to produce the three vegetation maps of the sub-prefecture of Maféré. The results obtained show that perennial crops are constantly changing in this locality, with shifts in the types of crops grown. This agricultural dynamic has led to several types of land conflicts, triggered by a number of causes, including unclear boundaries and the saturation of agricultural land. Faced with these land conflicts, stakeholders are implementing several conflict management strategies, which are reflected in a variety of settlement methods and state measures aimed at optimally resolving land conflicts.

Keyword: Maféré, Agricultural dynamics, Perennial culture, Land, Conflict

Introduction

La Côte d'Ivoire a connu une expansion économique caractérisée de « miracle ivoirien » de 1960 à 1978. L'État a profité de cette situation particulièrement favorable pour mettre en œuvre des programmes de soutien et d'investissements publics afin d'accélérer la croissance et la diversification de la production et des exportations (MINAGRA/SARA, 1999, p. 13). La diversification s'est vite affirmée avec le développement progressif de nouvelles cultures de rente, comme la canne à sucre, le coton, l'hévéa, le palmier à huile et le cocotier. Cette politique a fait de l'agriculture l'un des secteurs les plus importants de l'économie ivoirienne. De ce fait, l'agriculture occupe deux tiers de la population active, contribue pour 30% au PIB, et 70% des recettes d'exportation du pays (B. Bouan, 2008, p. 2). De plus, les activités du secteur agricole et agroalimentaire sont la principale source d'emplois et de revenus de la majorité de la population, estimée à 66% en moyenne (A. Sangaré, et al, 2009, p. 10). Cependant, cette dynamique de l'économie de plantation a des répercussions néfastes en milieu rural notamment les conflits fonciers. Cette problématique des conflits fonciers induit par la dynamique des cultures pérennes touchent de nombreuses régions agricoles de la Côte d'Ivoire. Le département d'Aboisso où est située la sous-préfecture de Maféré est confrontée aux conflits fonciers depuis plusieurs décennies. Cela a entraîné l'"institutionnalisation des tribunaux coutumiers (H. Coulibaly, 2015, p. 382-383). Cette étude pose donc le problème de la persistance des conflits fonciers liés à la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré. Dès lors, comment la dynamique des cultures pérennes contribue-t-elle aux conflits fonciers ruraux dans la sous-préfecture de Maféré ? Pour répondre à cette question cruciale, l'objectif principal est d'analyser les interactions entre la dynamique des cultures pérennes et la persistance des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré. De façon spécifique, il s'agit de caractériser

la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré, d'identifier identifier les causes et décrire les différentes formes de conflits fonciers et de suggérer des stratégies de gestion des conflits fonciers liés à la dynamique agricole.

1- Méthodologie

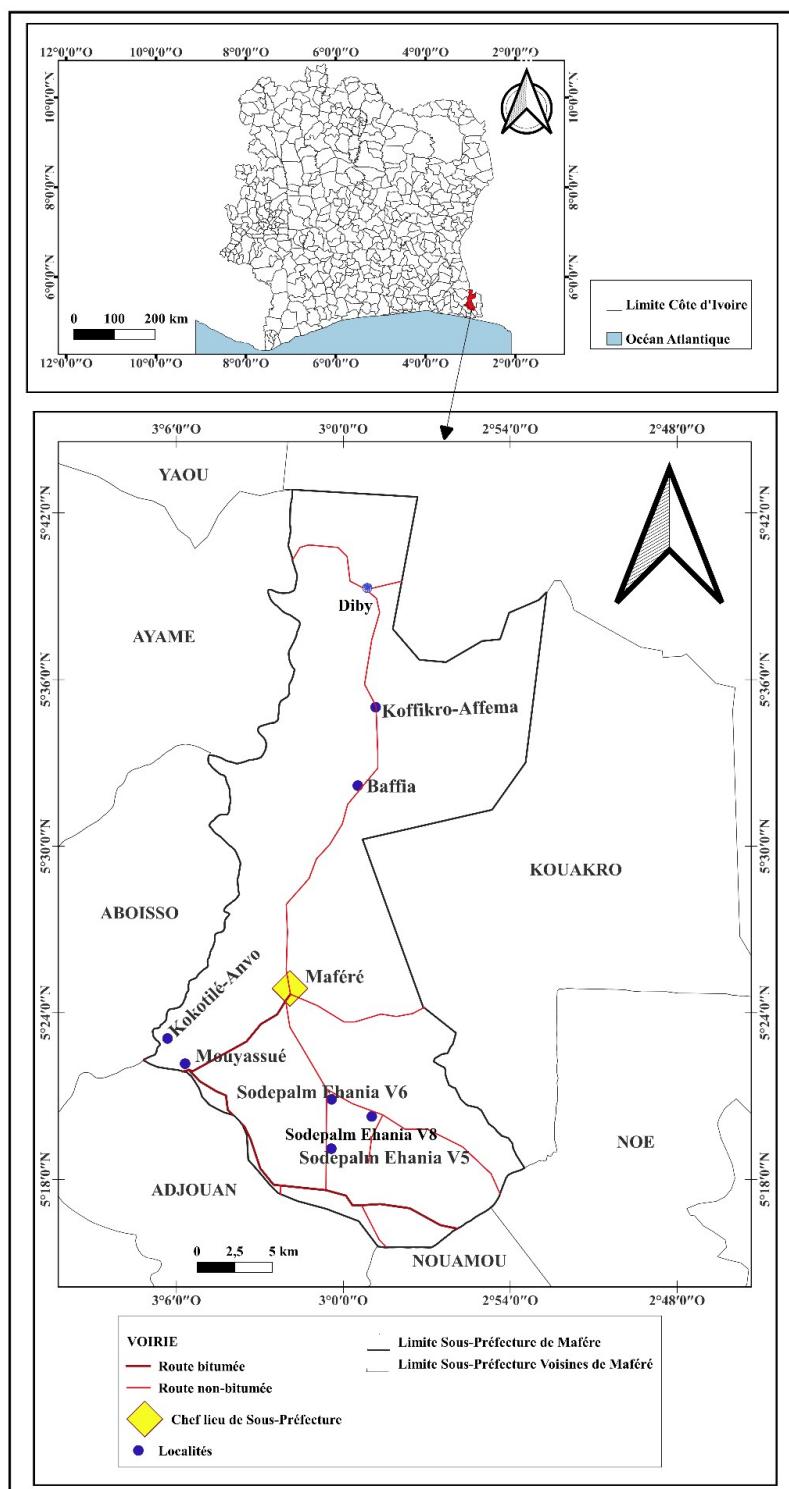
La méthodologie adoptée dans le cadre de cette étude repose sur une démarche mixte, alliant analyses qualitatives et quantitatives. Elle s'appuie sur la mobilisation de données primaires issues d'enquêtes de terrain et d'entretiens semi-directifs, ainsi que sur des données secondaires provenant de la recherche documentaire et de l'imagerie satellitaire. Cette combinaison permet de croiser les approches socio territoriales et spatiales pour analyser de manière intégrée les interactions entre la dynamique des cultures pérennes et les conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré.

1.1 Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est située dans la sous-préfecture de Maféré, au sud-est de la Côte d'Ivoire, dans la région du Sud-Comoé. Relevant du département d'Aboisso, Maféré a été érigée en sous-préfecture par la loi n°86-1021 du 24 septembre 1986. Elle s'étend sur une superficie de 1 321 km² et comptait, selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, une population de 46 410 habitants. Elle est délimitée au nord-est par la République du Ghana, à l'ouest par les sous-préfectures d'Aboisso et d'Ayamé, au sud par celles d'Adjouan et de Tiapoum, et à l'est par la sous-préfecture de Kouakro.

La région bénéficie d'un environnement écologique favorable à la pratique de l'agriculture, notamment des cultures pérennes telles que le cacao, l'hévéa et le palmier à huile. S'y ajoutent diverses cultures vivrières, notamment le manioc et la banane plantain. Sur le plan sociologique, la sous-préfecture de Maféré est marquée par une grande diversité ethnique, conséquence de dynamiques migratoires anciennes et récentes. Elle accueille aussi bien des autochtones que des allochtones provenant d'autres régions ivoiriennes, ainsi que des allogènes issus de pays voisins (Burkina Faso, Ghana, Togo, etc.). Cette composition socioculturelle, en constante mutation, constitue un facteur explicatif majeur des tensions foncières observées sur le territoire.

Carte 1: Localisation de la sous-préfecture de Maféré



Source : CNTIG, 2014

Réalisations : N'ZEBO K. Richard, 2023

1.2 Collecte et le traitement de données

Dans cette partie de la méthodologie, le recours aux données primaires et les données secondaires ont été nécessaires. Pour ce faire, le socle méthodologique de cette étude est axé sur

la recherche documentaire, l'enquête de terrain et les entretiens. La recherche documentaire a permis de faire l'état des lieux des connaissances, de déceler les lacunes et zones peu étudiées, de mettre en évidence les contradictions entre développement agricole et tensions sociales et de contextualiser à Maféré. Dans ce même cadre de la recherche documentaire, les images satellitaires ont été téléchargées sur le site earth Explorer pour la réalisation des cartes d'occupation du sol. Au niveau des entretiens, ce sont les autorités administratives et coutumières (Sous-Préfet, Commandant de Brigade, chef du village), ainsi que les chefs des structures, des représentants des différentes associations communautaires qui nous ont fourni les données sur la dynamique des cultures pérennes, les données sur le foncier et les conflits fonciers. Le traitement des données qualitatives issues de l'entretien a consisté à la transcription, l'organisation, le codage, l'analyse thématique, l'analyse de contenu et. L'interprétation scientifique. Pour les besoins de l'enquête par questionnaire un échantillon a été défini à travers la méthode de sondage empirique. À cet effet l'échantillonnage est axé sur la population des différentes localités enquêtées. Les critères de l'échantillonnage sont l'âge pour cibler les tranches d'âge, le genre pour une représentativité des hommes et des femmes, le niveau d'instruction, le statut familial. L'échantillon prend en compte aussi les personnes déscolarisées, non-scolarisées et scolarisées afin d'apprécier leurs conceptions sur les problèmes fonciers. Au vue de tous ces critères, nous avons interrogé 30 exploitants agricoles par localités en nous appuyant sur la loi de student. Selon cette loi, lorsque la taille des échantillons est suffisamment grande ($n > 30$), on peut ignorer le test de normalité sans problème majeur. Le tableau 1 montre la répartition des exploitants agricoles enquêtés par localité.

Tableau 1 : Effectif de chefs exploitants agricoles enquêtés par localité

Localité	Nombre d'exploitants
Maféré	30
Kokotilé-Anvo	30
Mouyassue	30
Baffia	30
Koffikro-Affema	30
Total	150

Source : Enquêtes de terrain, 2023

Au total ce sont 150 exploitants de cultures pérennes répartis dans cinq localités qui ont fait l'objet de cette enquête. Dans l'optique d'avoir un échantillon représentatif, le choix des localités s'est fait suivant les critères comme représentativité géographique pour voir les zones

où les cultures pérennes sont prédominante, les localités sujettes aux conflits pour examiner l'intensité des conflits fonciers, les pratiques foncières pour s'imprégner des modes d'accès au fonciers dans la sous-préfecture.

1.3 Traitement des données

Pour le traitement des données, la première étape a constitué à analyser et à faire un prétraitement des images satellitaires téléchargées. Il s'agit des images satellitaires Landsat 5 tm de 1986, Landsat 7 tm de 2002 et Landsat 9 oli tirs de 2022. Ensuite, il a été nécessaire de procéder à des prétraitements au préalable. À travers, ENVI 5.1, toutes les bandes issues de Landsat tm 1986, Landsat tm 2002 et celui de 2022 Landsat oli tirs, ont été assemblés. Par ailleurs, pour, les images Landsat 5 tm, Landsat 7 etm et le Landsat 9 oli tirs, ont une résolution de 30m/30m, alors une seule image a suffi pour couvrir la zone d'étude pour les années 1986 et 2022. Pour la réalisation des trois cartes de végétation, le NDVI a permis de faire le calcul de l'indice de la sous-préfecture de Maféré. Cette réalisation n'a été possible qu'à travers les bandes 4 et 5 des trois types de Landsat. L'expansion des cultures pérennes identifiée par imagerie montre les dynamiques conflictuelles locales car elle montre comment, dans le temps, l'extension des cultures pérennes entraîne une raréfaction progressive des terres disponibles, une augmentation des concurrences entre acteurs sociaux et une territorialisation des rapports de pouvoir fonciers. Les caractéristiques des images utilisées sont renseignées dans le tableau 2.

Tableau 2: Caractéristiques des images satellitaires utilisées

Années	Images satellitaires utilisées	Résolution spatiale
1986	Landsat 5 TM	30/30
2002	Landsat 7 ETM	30/30
2022	Landsat 9 OLI TIRS	30/30

Source : Landsat, 5 TM, Landsat 7 ETM, Landsat 9 OLI TIRS

Les autres traitements des données ont été possibles grâce à d'autres logiciels. Les données primaires collectées lors de l'enquête par questionnaire ont été saisies et traitées sur SphinxPlus.V5. Dans des analyses univariées et bivariées nous avons d'un premier temps fait recours à des statistiques descriptives utilisées pour résumer les données recueillies comme les fréquences et pourcentages des types de cultures pérennes, de la distribution des conflits fonciers, de la répartition géographique et sociale des acteurs impliqués. Ensuite le traitement statistique a servi pour comparer les surfaces occupées par les cultures entre 1986, 2002 et 2022. Pour ce faire, l'utilisation de statistiques d'évolution comme le taux de croissance, la variation

absolue et relative des superficies a été primordial. Pour finir, Excel 2016 a permis aussi de généré les figures. Aussi, le logiciel QGIS 3.22 a permis de spatialiser ces données.

2. Résultats

La dynamique des cultures pérennes à Maféré fait partir des facteurs favorisant un contexte propice aux conflits fonciers. Cela se perçoit par les causes et les types de conflits fonciers en proie dans cette partie de la Côte d'Ivoire.

2.1 Les cultures pérennes en constante dynamique dans la sous-préfecture de Maféré

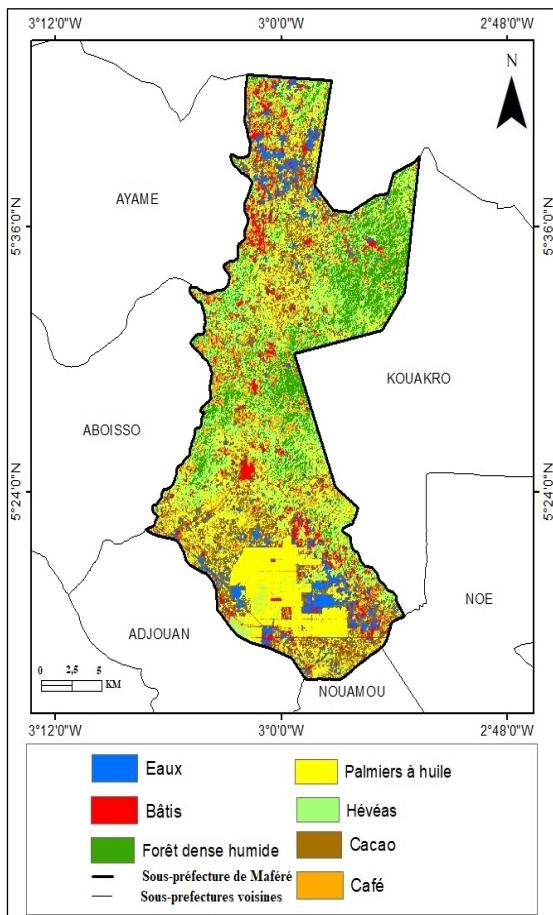
La constante dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré est perceptible par la dynamique de l'occupation du sol par des cultures pérennes.

2.1.1 Dynamique de l'occupation du sol par des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré

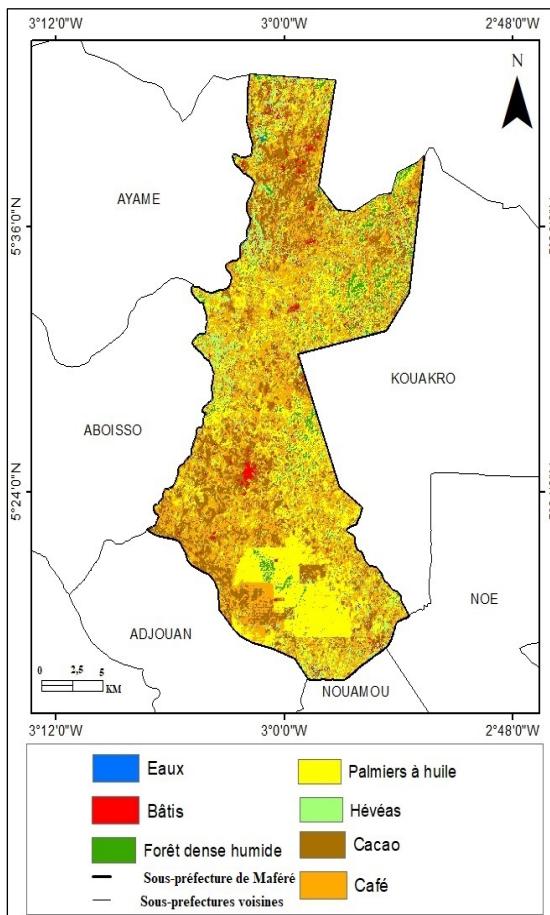
L'agriculture précisément les cultures pérennes est la principale activité exercée dans la sous-préfecture de Maféré. Ce type d'activité a réduit l'espace cultivable au fil des temps. Ces cultures ont occupé de façon dynamique l'espace cultivable de la sous-préfecture de Maféré. Cette idée s'illustre à travers la planche carte 1.

Annexe carte 1: Dynamique d'occupation des cultures pérennes dans la sous-préfecture de 1986 à 2022

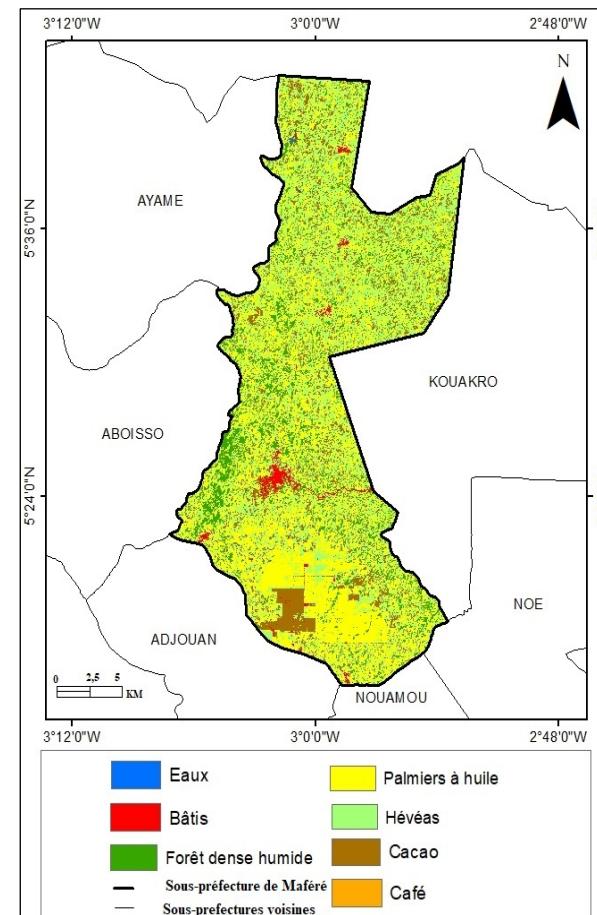
Carte 2a : Occupation du sol en 1986



Carte 2b : Occupation du sol en 2002



Carte 2c: Occupation du sol en 2022



Source : Image satellitaire, Landsat 5 tm 1986
Réalisation : N'ZEBO K. Richard, 2023

Source : Image satellitaire, Landsat 7 etm 2002
Réalisation : N'ZEBO K. Richard, 2023

Source : Image satellitaire, Landsat 9 oli tirs, 2022
Réalisation : N'ZEBO K. Richard, 2023

De cette planche cartographique 1, il ressort de cette occupation scénique une croissance exponentielle de ces cultures pérennes. Ainsi, le traitement des images satellitaires présentant le mode d'occupation du sol de 1986 à 2022 présente sept types d'occupations du sol avec des cultures comme le cacao, le café, l'hévéaculture et le palmier à huile. Cette dynamique des cultures pérennes sur la période 1986-2022 est plus perceptible par les différentes informations qui sont renseignées dans le tableau 3.

Tableau 3: Superficie d'occupation du sol de la sous-préfecture de Maféré de 1986 à 2022

Types d'occupation du sol	1986	2000	2022
	Superficie en ha et en pourcentage	Superficie en ha	Superficie en ha
Eaux	5 200	500	100
	6,73%	0,78%	0,16%
Bâtis	4 100	1 600	900
	5,31%	2,5%	1,44%
Forêt	9 400	8 100	2 700
	12,17%	12,65%	4,34%
Hévéa	5 000	14 700	20 700
	7,77%	22,96%	33,33%
Palmier à huile	16 800	17 800	29 000
	21,76%	27,81%	46,69%
Cacao	11 100	15 100	8 000
	14,37%	23,59%	12,88%
Café	25 600	6 200	700
	33,16%	9,68%	1,12%
Total	77 200	64 000	62100
	100%	100%	100%

Source : Données issues du traitement des images satellites Landsat 5 TM de 1986, Landsat 7 ETM + de 2000 et Landsat 9 OLI TIRS de 2022

Le tableau présenté met en évidence une transformation marquée de l'occupation du sol dans la sous-préfecture de Maféré entre 1986 et 2022, illustrant une dynamique agricole profondément modifiée. Les cultures pérennes, en particulier le palmier à huile et l'hévéa, connaissent une

expansion spectaculaire. Le palmier à huile passe de 16 800 ha à 29 000 ha, représentant près de 47 % de la superficie totale en 2022, tandis que l'hévéa passe de 5 000 ha à 20 700 ha, soit environ 33 %. Cette évolution traduit une orientation forte vers des spéculations plus rentables et industrialisées, motivée probablement par des intérêts économiques et la pression des marchés. En parallèle, on observe un net recul des autres formes d'occupation du sol. La forêt, par exemple, chute de 9 400 ha à 2 700 ha, témoignant d'une déforestation intense et continue. Les superficies occupées par les plans d'eau connaissent également une diminution drastique, passant de 5 200 ha à seulement 100 ha, ce qui pourrait signaler une altération importante des écosystèmes hydriques. Les cultures traditionnelles comme le café et le cacao régressent aussi fortement : le café passe de 25 600 ha à 700 ha, soit une quasi-disparition, et le cacao, après une hausse en 2000, recule en 2022. Ce basculement reflète non seulement des choix économiques mais aussi des évolutions dans les politiques agricoles, les pratiques foncières et l'usage des terres. Par ailleurs, la diminution des superficies bâties, qui passe de 4 100 ha à 900 ha, interroge sur la méthodologie de classification des données ou sur d'éventuels changements dans l'occupation réelle du sol. Ces mutations ont des implications profondes : sur le plan environnemental, la réduction des forêts et des zones humides menace la biodiversité, affecte les cycles hydrologiques et accentue les risques de dégradation des sols. Sur le plan foncier et social, la forte pression sur les terres cultivables, due à l'extension des cultures industrielles, peut favoriser l'émergence ou l'aggravation de conflits entre les différents usagers du sol, notamment entre autochtones, migrants et exploitants agricoles. Enfin, sur le plan économique, le recul des cultures familiales au profit des cultures de rente traduit une transformation des systèmes de production vers des modèles plus capitalistiques, qui ne bénéficient pas nécessairement de manière équitable à toutes les populations locales. Cette évolution appelle ainsi à une réflexion sur la gestion durable du foncier, la sécurisation des droits d'usage, et la préservation des ressources naturelles dans une perspective de développement équilibré.

2.1.2 La sous-préfecture de Maféré, un espace agricole au cœur d'une mutation vertigineuse

Les fluctuations des coûts des prix mondiaux surtout du café et du cacao au milieu des années 1980 ont eu pour effets la chute de l'économie ivoirienne et la baisse des revenus des paysans. Cela a entraîné une perte de vitesse des cultures du cacao et du café au profil des autres cultures comme l'hévéa et le palmier à huile. La planche photo 1 montre les anciennes cultures pérennes dominantes et les nouvelles cultures pérennes dominantes.

Planche photo 1 : Mutation des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Maféré

Prise de vue : N'ZEBO K. Richard, 2023

De par la planche photo 1, il ressort que les cultures du café et du cacao constituaient historiquement les premières économies de plantation dans la sous-préfecture de Maféré, occupant de vastes superficies et structurant l'organisation agraire locale. Aujourd'hui, elles ont largement cédé la place à l'hévéaculture et à la culture du palmier à huile. Selon les données de terrain collectées en mars 2023 auprès d'un échantillon de 150 producteurs sélectionnés à travers la méthode de sondage empirique, environ 95 % des caféculteurs ont reconvertis leurs plantations au profit de l'hévéa et/ou du palmier à huile.

Au-delà de la simple mutation agricole, ces dynamiques traduisent des enjeux sociaux, économiques et environnementaux majeurs. Sur le plan foncier, la demande accrue en terres

pour les plantations d'hévéa et de palmier accentue les tensions entre autochtones et migrants, réactivant parfois des conflits latents autour de l'accès et de la gestion du terroir. Sur le plan environnemental, la conversion des anciennes plantations de café-cacao et l'extension des monocultures participent à la déforestation, réduisent la biodiversité et augmentent la vulnérabilité écologique des espaces exploités.

Sur le plan économique, si ces cultures pérennes offrent des revenus plus réguliers grâce à la demande croissante en caoutchouc et en huile de palme, elles exposent également les producteurs aux risques de dépendance vis-à-vis des cours internationaux et aux incertitudes liées aux filières. La réduction des cultures vivrières au profit des cultures de rente entraîne par ailleurs une baisse de la diversité alimentaire locale et accroît la dépendance aux marchés extérieurs pour l'approvisionnement des ménages.

Ces évolutions s'inscrivent enfin dans un contexte marqué par l'intervention des coopératives agricoles, le soutien des politiques publiques et la présence de firmes agro-industrielles, autant de facteurs qui renforcent la complexité des transformations en cours. L'articulation entre ces dimensions économiques, sociales et territoriales permet de mieux comprendre comment la transition vers l'hévéa et le palmier reconfigure non seulement les paysages agricoles, mais aussi les rapports sociaux et les dynamiques de développement rural dans la région de Maféré.

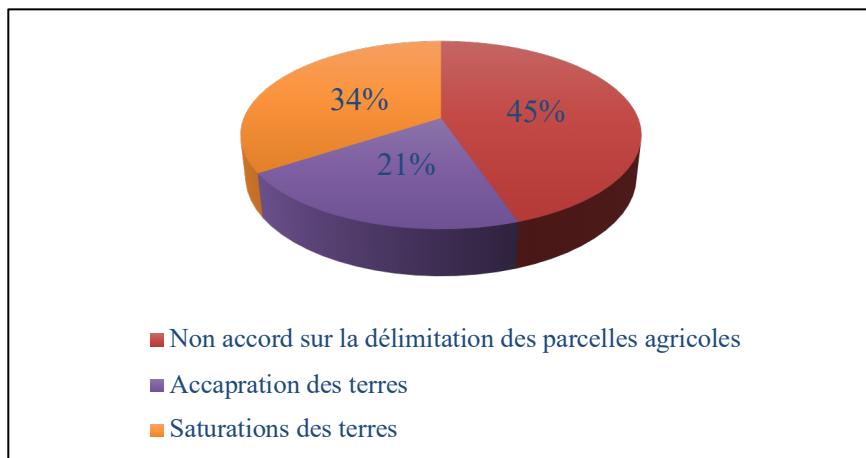
2.2. Causes et typologie des conflits fonciers à Maféré.

Dans la sous-préfecture de Maféré, les conflits fonciers ont plusieurs causes et sont de plusieurs types. Au niveau

2.2.1 Cultures pérennes et tensions foncières à Maféré : entre imprécision des limites et saturation des terres

La recrudescence des conflits fonciers est étroitement liée à la pratique extensive de l'économie de plantation. On distingue trois types de facteurs déclencheurs des tensions foncières à Maféré. La figure 1 présente ces éléments déclencheurs des conflits fonciers.

Figure 1 : Les facteurs déclencheurs des conflits fonciers à Maféré



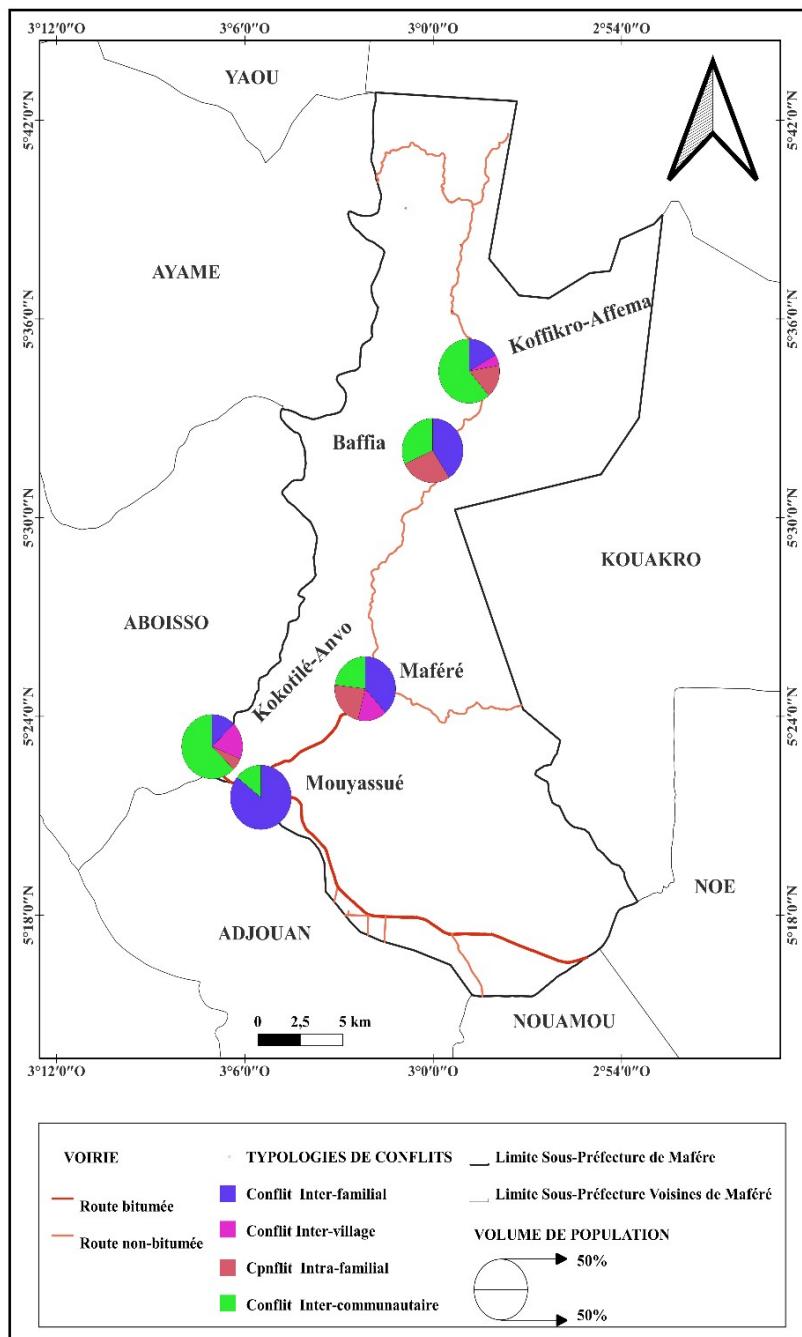
Source : Enquêtes de terrain, Mars 2023

La figure 1 indique que 45 % des conflits fonciers à Maféré sont liés à l'imprécision des limites des parcelles agricoles. Cette situation découle du recours à des repères naturels (fleurs, cocotiers, cours d'eau, bas-fonds) pour délimiter les terrains, ce qui reste imprécis et source de contestations. Par ailleurs, 34 % des litiges sont attribués à la saturation des terres agricoles, conséquence directe de la pression démographique et des dynamiques migratoires qui accentuent la compétition pour l'accès au foncier. Enfin, 21 % des conflits sont dus à l'accaparement des terres, souvent par de grands planteurs ou des acteurs extérieurs, mais aussi dans le cadre de conflits intergénérationnels liés à la transmission des exploitations. Ces résultats traduisent une fragilité structurelle du cadre foncier comme la faible sécurisation juridique, la non-formalisation des transactions coutumières et l'expansion des cultures d'exportation (hévéa, palmier à huile), qui favorisent une agriculture extensive nécessitant de vastes superficies et intensifient les tensions locales.

2.2.2 Diversité et spatialisation des conflits fonciers à Maféré : une lecture territoriale des tensions liées aux cultures pérennes

Dans la sous-préfecture de Maféré, il existe quatre (4) types de conflits fonciers que sont les conflits interfamiliaux, les conflits inter-villages, les conflits intrafamiliaux et les conflits intercommunautaires. La carte 3 présente les typologies des conflits fonciers par localité.

Carte 2: Des typologies des conflits inégalement répartis à Maféré



Source : CNTIG, 2014

Réalisation : N'ZEBO K. Richard, 2023

La situation des types de conflits de façon globale à Maféré montre une forte proportion des conflits intercommunautaires, soit 44,74% des personnes interrogés sur un échantillon de 150 personnes. Les conflits infra-familial quant à elles représentent 21,05% des cas alors que 18,42% des conflits sont interfamiliaux. Enfin, 15,79% des conflits concernent des litiges entre villages voisins. À l'échelle de la sous-préfecture, la carte 3 présente des réalités spécifiques sur

la typologie des conflits fonciers en évidence une typologie différenciée des conflits fonciers selon les localités de la sous-préfecture. Les conflits intercommunautaires apparaissent particulièrement dominants à Koffikro-Afféma (62 %), à Baffia (32 %) et à Kokotilé-Anvo (31 %). Cette prévalence est liée à la forte présence de populations migrantes et aux tensions nées de la superposition des droits coutumiers et modernes dans des zones marquées par une pression foncière croissante. Les conflits interfamiliaux, quant à eux, sont surtout concentrés à Mouyassué (86 %), mais également présents à Baffia (41 %) et à Maféré (36 %), traduisant des tensions autour de la gestion successorale et du partage des terres. Les conflits intrafamiliaux se manifestent aussi avec une intensité notable à Baffia (37 %), à Maféré (21 %) et à Kokotilé-Anvo (17 %), ce qui révèle l'importance des rivalités internes aux lignages dans l'accès et le contrôle du foncier. Enfin, les conflits inter-villages concernent principalement Baffia (19 %) et Maféré (14 %), mettant en lumière des litiges frontaliers liés à l'extension des terroirs villageois et aux délimitations parfois imprécises.

Dans l'ensemble, l'analyse montre que si chaque localité présente une configuration propre de conflits, deux tendances dominantes émergent : d'une part, la forte prévalence des conflits intercommunautaires dans les zones d'accueil de migrants agricoles, et d'autre part, la persistance des conflits intra et interfamiliaux liés aux logiques successorales et coutumières. Ces dynamiques traduisent l'articulation complexe entre pression foncière, diversité des acteurs et transformations agricoles, facteurs qui structurent profondément les rapports sociaux et territoriaux dans la sous-préfecture.

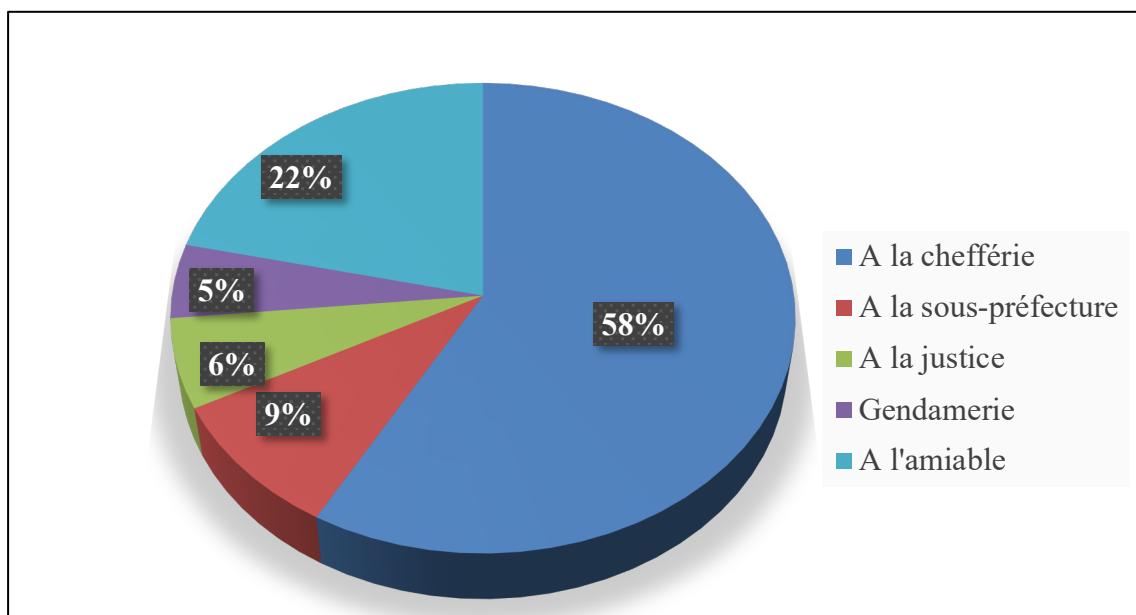
2.3 Les stratégies de gestion des conflits liés à la dynamique des cultures pérennes dans la sous-Préfecture de Maféré

Plusieurs stratégies sont mises en place par les acteurs pour la gestion des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré. Ainsi, en plus de la diversité de mode règlement des conflits, il existe des reformes nouvelles de l'État pour une gestion optimale des conflits fonciers.

2.3.1 Une diversité de mode règlement des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Maféré

Le règlement des conflits fonciers mobilise plusieurs acteurs dans la sous-préfecture de Maféré. Quand les tensions surviennent entre deux producteurs, l'affaire est d'abord envoyée chez les autorités villageoises. Dans le cas où il n'y a pas d'accord entre les belligérants, l'affaire est ensuite envoyée chez les autorités administratives de la sous-préfecture. La figure 3 montre les différents modes de règlement des conflits fonciers à Maféré.

Figure 3 : Les modes de règlements des conflits fonciers



Source : Enquêtes de terrain, Mars 2023

La figure 2 met en évidence la diversité des modes de règlement des conflits fonciers à Maféré. Le recours à la chefferie apparaît comme la modalité la plus utilisée, représentant 58 % des cas. Cette prédominance s'explique par le rôle central des chefs coutumiers, perçus comme garants de la cohésion sociale et de la légitimité foncière au sein des communautés. Viennent ensuite les règlements à l'amiable (22 %), souvent mobilisés dans les litiges intrafamiliaux ou interfamiliaux où la proximité des acteurs favorise la recherche d'un compromis sans médiation formelle. La sous-préfecture à travers le sous-préfet intervient dans 9 % des cas, principalement pour des conflits intercommunautaires ou inter-villages, qui dépassent le cadre coutumier local et nécessitent une médiation administrative. Quant au recours à la justice (6 %), il demeure marginal en raison du coût élevé des procédures, de leur durée et parfois d'une méfiance à l'égard de l'impartialité institutionnelle. Enfin, la gendarmerie ne traite que 5 % des cas, généralement lorsqu'il y a des violences ou des menaces liées aux litiges. Cette répartition illustre ainsi une logique hiérarchisée du règlement foncier : les conflits de proximité sont majoritairement absorbés par les instances coutumières ou réglés à l'amiable, tandis que les litiges plus complexes ou impliquant plusieurs communautés tendent à être portés devant l'administration ou, plus rarement, devant la justice formelle.

2.3.2 Les nouvelles réformes de l'État pour une gestion optimale des conflits fonciers

Plusieurs actions ont été menées pour résoudre efficacement les conflits fonciers en Côte d'Ivoire. Au nombre de ces actions, on a les sensibilisations, les réformes des lois foncières, la délivrance du certificat foncier rural. Toutes ces mesures sont résumées dans la figure 4.

Figure 4 : Les mesures étatiques mises en place pour une gestion optimale des conflits fonciers



Source : Enquêtes de terrain, Mars 2023

La figure 4 met en évidence les principales réformes entreprises par l’État ivoirien en matière de gestion du foncier rural, notamment dans la sous-préfecture de Maféré. Quatre volets apparaissent essentiels : la sensibilisation des populations, la délivrance des certificats fonciers, les réformes légales, ainsi que le rôle opérationnel de l’Agence Foncière Rurale (AFOR). La sensibilisation se traduit par des campagnes et programmes éducatifs visant à informer les communautés locales sur leurs droits fonciers et les procédures de sécurisation. Ces campagnes ont permis à de nombreux exploitants migrants de mieux comprendre l’importance de sécuriser leurs droits fonciers, réduisant ainsi la méfiance vis-à-vis des autorités locales. Elles ont aussi favorisé une meilleure collaboration entre les chefs coutumiers (garants traditionnels de la terre) et les agents de l’État. Malgré la sensibilisation, beaucoup de paysans ne passent pas à l’action à cause du coût élevé du certificat (environ 500 000 FCFA pour une parcelle de moins de 5 hectares). Les procédures restent perçues comme trop longues et complexes, ce qui décourage

les exploitants. Enfin, une partie de la population reste attachée aux pratiques coutumières, estimant que la parole donnée ou l'accord de la chefferie suffit pour légitimer une transaction.

La délivrance des certificats fonciers constitue une autre avancée, en apportant un cadre juridique aux transactions et en réduisant les litiges liés à l'imprécision des limites des parcelles. En d'autres termes, les certificats fonciers viennent officialiser les accords, clarifier la légalité des cessions de terres et limiter les contestations. L'existence d'un certificat foncier au nom d'un individu ou d'une famille restreinte permet d'éviter les contestations multiples entre héritiers. Aussi, les certificats fonciers, en fixant des bornes claires et reconnues juridiquement, contribuent à atténuer ces tensions, même si la mise en œuvre reste partielle. Le tableau 2 montre les différents certificats fonciers délivré dans la région où est située la zone d'étude.

Tableau 3 : Répartition des certificats du foncier rural à Aboisso

Types de certification foncière établie	Effectifs
Certificat foncier projet de l'État	2361
Certificat foncier volontaire (hors projet de l'État)	343
Total	2704

Source : Enquêtes de terrain, Mars 2023

Ce tableau révèle que sur 2704 dossiers de certificats fonciers validés sur l'ensemble des trois sous-préfectures de la région, 343 dossiers ont été introduit de façon volontaire soit 12,68%. À l'opposé 82,32% des certificats fonciers établi l'ont été dans le cadre du projet de l'État. Cela s'explique par le cout et le caractère très long de la procédure. Le cout de la procédure dépend d'une région à une autre. Le prix d'un certificat foncier d'une parcelle de moins de cinq (5) hectares se situe autour 500.000 frs cfa selon les responsables de la Direction régionale du ministère de l'agriculture et du développement rural.

3. Discussion

La présente étude montre que la sous-préfecture de Maféré est marquée par une transformation profonde des systèmes agricoles, notamment des cultures pérennes comme le cacao, le café, l'hévéa et le palmier à huile sur la période 1986-2022. Cette mutation s'explique par plusieurs facteurs : la chute des prix du café et du cacao, le vieillissement des vergers, l'appauvrissement des sols et les faibles rendements. Ces dynamiques traduisent une adaptation paysanne face aux

contraintes économiques et écologiques. Comme l'ont montré G.A. Adou et al. (2018, p. 13), l'extension des parcelles et la diversification vers de nouvelles cultures répondent à une logique de survie, où l'hévéaculture et l'anacarde apparaissent comme alternatives rentables (G.A. Adou, 2022, p. 21). E. Boserup (1965, p. 98) confirme que la combinaison entre pression démographique et opportunité des marchés est un moteur déterminant de ces transformations agricoles.

Cependant, cette dynamique agricole est aussi génératrice de tensions foncières. La pression sur les terres cultivables, accentuée par la croissance démographique et l'expansion des cultures de rente, provoque des rivalités d'accès. À Maféré, l'imprécision des limites des parcelles, l'accaparement de terres, et la saturation foncière constituent les principaux déclencheurs des conflits. Ces résultats rejoignent les constats faits ailleurs en Afrique : au Nord-Cameroun, l'extension du coton a entraîné des rivalités foncières (A. Teweche, 2014, p. 70), tandis qu'en Côte d'Ivoire, le cacao est à l'origine de disputes pour le contrôle des terres (M. Coulibaly et K.R. Oura, 2023, p. 469). De même, au Burkina Faso, l'empiètement des limites de parcelles demeure un facteur majeur de conflit (I. Kelguingale, 2018, p. 11).

Les spécificités locales méritent toutefois d'être soulignées. À Maféré, une part importante des conflits reste intrafamiliale ou interfamiliale, liée aux ventes discrètes de terres héritées, aux désaccords sur le partage des biens, mais aussi à des tensions autour de l'implantation de cultures pérennes sur des terres destinées à l'agriculture vivrière (M.M.E. Tano, 2023, p. 75). La polygamie et les familles nombreuses accentuent ces difficultés, car elles multiplient les ayants-droits et complexifient les processus de gestion foncière (B. Camara, 2016, p. 302). Ces conflits internes se transforment parfois en conflits intercommunautaires, voire interethniques, comme l'ont relevé A. Babo (2010, p. 38) dans d'autres régions du pays.

En termes de résolution, les mécanismes mobilisés révèlent une pluralité de logiques : la médiation coutumière, les arbitrages familiaux, l'intervention des autorités administratives et l'application sélective des textes fonciers. L'approche coutumière reste dominante : les chefs de terre et conseils de famille continuent de jouer un rôle central (K. Mariatou, 2006, p. 52), tandis que des arrangements communautaires, comme observés chez les Agni Sanwi, visent à maintenir la cohésion sociale (H.G. Coulibaly, 2015, p. 387). Toutefois, des structures hybrides apparaissent, telles que les comités villageois de gestion foncière, qui articulent normes coutumières et dispositifs étatiques (K. Sylvain et al., 2023, p. 115).

Ces résultats invitent à une double réflexion. D'une part, sur les conséquences sociales et environnementales : les conflits fonciers fragilisent la cohésion communautaire, menacent la sécurité alimentaire et favorisent une appropriation inégalitaire des terres, souvent au détriment des jeunes et des femmes. D'autre part, sur les réformes institutionnelles : la délivrance des certificats fonciers et la mise en œuvre de la loi foncière rurale apparaissent comme des leviers essentiels mais encore insuffisamment appliqués. Leur efficacité dépend de la capacité des autorités à renforcer la transparence, à appuyer la sensibilisation locale et à associer les acteurs traditionnels dans les dispositifs de gouvernance.

En somme, si la dynamique agricole à Maféré illustre les stratégies d'adaptation des producteurs, elle soulève également des enjeux cruciaux de durabilité et de gouvernance foncière. L'articulation entre mécanismes coutumiers et dispositifs étatiques, combinée à une meilleure sécurisation foncière, constitue une piste incontournable pour prévenir l'escalade des conflits et promouvoir un usage équilibré et équitable des ressources.

Conclusion

La dynamique agricole de la sous-préfecture de Maféré révèle une transformation profonde du paysage rural marquée par le recul des cultures traditionnelles de cacao et de café au profit du palmier à huile et de l'hévéaculture. Cette mutation, observable à travers l'évolution diachronique de l'occupation des sols, traduit non seulement un changement des systèmes de production, mais aussi une recomposition des rapports sociaux et fonciers. L'essor de ces nouvelles spéculations a accentué les tensions foncières locales, alimentées par l'imprécision des limites et la saturation des terres. Ces causes expliquent la diversité des conflits rencontrés comme les conflits intercommunautaires, interfamiliaux, intrafamiliaux et inter-villageois. Si des mécanismes de gestion existent, allant des règlements coutumiers à l'intervention des autorités administratives et judiciaires, leur efficacité reste inégale, révélant à la fois la résilience des modes traditionnels de régulation et les limites des réformes institutionnelles.

Au-delà du constat, cette étude met en lumière des enjeux majeurs. Sur le plan social, la concurrence pour l'accès à la terre renforce les tensions entre autochtones et migrants agricoles. Sur le plan économique, la spécialisation dans l'hévéaculture et le palmier à huile accroît la dépendance vis-à-vis de cultures d'exportation au détriment de la diversité alimentaire. Sur le plan environnemental, la pression foncière favorise la déforestation et fragilise les écosystèmes

locaux. Enfin, au niveau institutionnel, la lente appropriation des réformes foncières, notamment la délivrance des certificats fonciers, limite encore la sécurisation des transactions.

Dans cette perspective, plusieurs recommandations s'imposent. L'État et l'Agence Foncière Rurale gagneraient à simplifier et à réduire le coût des procédures de certification afin d'encourager une plus large adoption. Les collectivités locales et les chefferies devraient renforcer la sensibilisation des populations sur la gestion durable des terres et le rôle des cultures vivrières dans la sécurité alimentaire. Enfin, la mise en place de dispositifs de médiation inclusifs, associant autorités coutumières, migrants agricoles et acteurs institutionnels, permettrait d'améliorer la prévention et la résolution des conflits.

Des pistes de recherche futures méritent également d'être explorées nomment l'évolution longitudinale des conflits fonciers en lien avec la mutation agricole, l'évaluation de l'impact réel des réformes foncières sur la sécurisation des droits ruraux, ou encore l'effet des changements climatiques sur la disponibilité des terres et la durabilité des cultures pérennes. Ainsi, l'étude de Maféré illustre bien que les dynamiques agricoles ne sauraient être dissociées des enjeux fonciers, sociaux et environnementaux, et qu'une gouvernance foncière plus inclusive et anticipative demeure essentielle pour assurer un développement rural équilibré et apaisé.

Références bibliographiques

ADOU Aka Giscard, 2022, « Pression Anthropique Et Dynamique De L'occupation Du Sol: Cas De La Sous-Prefecture De Gregbeu (Centre-Ouest De La Côte D'Ivoire) » in International Journal of Humanities and Social Science Invention (IJHSSI), vol. 11(01), 2022, pp 12-23.

ADOU Giscard Aka, Gohourou Florent, SEIDOU Coulibaly, ALOKO N'Guessan Jérôme., 2018, « Analyse de la dynamique spatiale des ressources forestières et de ses causes dans la sous-préfecture de Zoukougbeu (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire) » in Revue Ivoirienne des Sciences Historiques, 2018, 4, pp. 25-39,

BABO Alfred., 2010, *Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire*, Alternatives Sud, pp. 95 -118

BOSERUP Ester, 1965, *The conditions of agricultural growth: the economics of agrarian change under population pressure*, London, Royaume-Uni : G. Allen & Unwin, 124 p.

BOUAN Brice Banon., 2008, *Évaluation des besoins en information agricole dans les États du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), étude sur la Côte d'Ivoire*, rapport, final (CTA), projet N° : 4-7-41-254-7-/d, 121 p.

CAMARA Bakary., 2015, *Évolutions des systèmes fonciers au mali : cas du bassin cotonnier du mali sud (zone office du Niger et région CMDT de Koutiala)*, CODESRIA, pp 295-326

COULIBALY Gninlnan Hervé, 2015, « L'institution Des Tribunaux Coutumiers En Pays Sanwi De Cote-D'ivoire : Une Perspective Culturelle De L'integration Communautaire Par La Regulation Locale Des Conflits Fonciers » in International Journal of Multidisciplinary Research and Development, Volume: 2, Issue: 9, pp. 382-391.

COULIBALY Mékié, OURA Kouadio Raphaël., 2023, « saturation foncière du sud forestier ivoirien et cacaoculture en zone de transition forêt-savane : quels nouveaux sites de production après la région du Worodougou ? » in Revue LiLaS (Revue de Littératures, Langues, Langages & Sciences Sociales) Numéro 7 – Vol II – décembre 2023, pp 459-477, Disponible en ligne :

KELGUINGALE Illy., 2018, *Étude sur les conflits fonciers en milieu rural au Burkina Faso*, rapport final, Fondation Konrad Adenauer, 58 p.

KOUAMÉ Koffi Sylvain, GUYME Afforo, ASSUE Yao Jean-Aimé, 2023, « Culture d'anacarde et émergence des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Bodokro » in Revue EFUA, pp 104-123.

MARIATOU Koné, 2006, « Dispositifs locaux de régulation foncière en Côte d'Ivoire forestière : cas de Bonoua » in La Revue Ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie KASA BYA KASA, pp. 31-64.

MINAGRA/SARA, 1999, *Agriculture ivoirienne à l'aube du xxi^e siècle*, Publication du Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA), Ouvrage collectif réalisé par le Ministère de l'agriculture et des ressources animales (MINAGRA) à l'occasion du SARA 1999, 244 p.

SANGARÉ Abdourahamane, KOFFI Edmond, FATAYE Akamou, FALL cheikh Alassane., 2009, *État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et de l'agriculture : second rapport national*, ministère de l'agriculture, république de Côte d'Ivoire, 65 p.

TANO Mehsou Mylene Ella., 2023, « Pratiques des cultures pérennes et stratégies socio-foncières : une illustration des producteurs de Nandibo 2 et Yassap A en Côte d'ivoire » in Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal

of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales, (24), pp. 73–82. pp. 73–82,

TEWECHE Abel., 2014, « Pression démographique et compétitions foncières dans les milieux sensibles en zone sahélienne : le cas des Monts Mandara (Extrême-Nord, Cameroun) » in Annales de l’Université de Moundou, Série A - Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Vol.2(1), Déc. 2014, ISSN 2304-1056, pp 56-78,